



COMMISSION EUROPÉENNE
DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES MARITIMES ET DE LA PÊCHE

Le directeur général

Bruxelles,
MARE/C.5/NG

Cher Monsieur Brouckaert,

Nous vous remercions pour votre lettre du 6 décembre 2024 contenant l'avis du Conseil Consultatif pour les Eaux Occidentales Septentrionales (NWWAC) sur les stocks à privilégier pour les ateliers de référence du Conseil International de l'Exploration de la Mer (CIEM).

Je partage votre point de vue selon lequel les évaluations des stocks doivent être fondées sur les meilleures données scientifiques disponibles et que les stocks à données limitées présentent des défis spécifiques. Au cours des dernières années, le CIEM a réalisé des progrès considérables en réduisant le nombre de stocks classés dans la catégorie 5 ou 6, en s'éloignant des avis fondés sur le principe de précaution et en adoptant une approche plus analytique.

Bien que je comprenne le désir de donner la priorité aux stocks économiquement et politiquement importants, c'est au CIEM qu'il appartient de décider en dernier ressort quels stocks doivent faire l'objet d'une évaluation comparative et à quel moment. La décision du CIEM de lancer une analyse comparative dépend essentiellement de l'existence de nouvelles données ou de nouvelles approches de modélisation, ou encore d'une préoccupation particulière concernant la méthodologie existante. La décision de déclencher une analyse comparative repose sur une approche ascendante, les experts des stocks estimant que ces conditions sont réunies et qu'une analyse comparative est justifiée. Il est également important de noter que toute demande adressée au CIEM sur des questions concernant les stocks gérés bilatéralement avec le Royaume-Uni nécessite l'accord des deux parties.

Pour trois des stocks que vous mentionnez dans votre lettre (plie 7fg, sole 7h-k et limande sole 3a, 4 et 7d), tant l'UE que le Royaume-Uni reconnaissent qu'il serait souhaitable d'améliorer la catégorisation de ces stocks. Ceci est exprimé dans le compte rendu écrit des consultations sur la pêche entre le Royaume-Uni et l'Union européenne pour 2025 ⁽¹⁾ (voir paragraphes 1(m), 1(t) et 1(u)).

Toutefois, reconnaissant que la décision de déclencher un repère relève essentiellement du CIEM, et reconnaissant les préoccupations soulevées par le NWWAC et d'autres parties prenantes concernées, l'UE et le Royaume-Uni ont convenu d'établir des groupes d'experts techniques au sein du Comité spécialisé de la pêche, en collaboration avec le CIEM, dans le but d'identifier les besoins ou les lacunes en matière de données et la manière dont ces

⁽¹⁾ <https://webgate.ec.europa.eu/circabc-ewpp/d/d/workspace/SpacesStore/5016a7b0-3864-4e90-aa69-ca7636b774f3/file.bin>

M. Emiel Brouckaert Président
NWAC IRLANDE
emiel.brouckaert@rederscentrale.be

déficiences peuvent être corrigées afin de soutenir les futurs points de référence. Nous prévoyons d'évoquer ce travail avec vous lors de la prochaine réunion du NWWAC, prévue le 10 mars 2025, et nous vous fournirons d'autres informations en retour au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

En ce qui concerne le lien entre les différents stocks de merlan de la mer Celtique, de la Manche orientale et de la mer du Nord, il s'agit d'une question que le CIEM examine dans le cadre de son processus d'évaluation comparative. À ce jour, le CIEM n'a pas modifié les définitions des stocks, bien que des analyses comparatives aient été effectuées à plusieurs reprises ces dernières années pour les stocks de la mer Celtique et de la mer du Nord/manche orientale. Tant que de nouveaux éléments d'identification des stocks ne seront pas disponibles et évalués par le CIEM, les TAC et les définitions des stocks resteront inchangés.

Je me réjouis de notre coopération continue et productive. Si vous avez des questions sur cette réponse, veuillez contacter le Dr Norman Graham (Norman.GRAHAM@ec.europa.eu) et Mme Julia Rubeck, coordinatrice des conseils consultatifs (boîte aux lettres fonctionnelle : MARE-AC@ec.europa.eu.)

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués,

Charlina VITCHEVA

c.c. : Mo Mathies : mo.mathies@nwwac.ie
Matilde Vallerani matilde.vallerani@nwwac.ie